



AVIS DE PROMULGATION

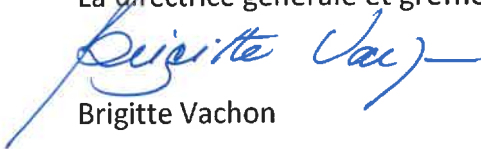
RÈGLEMENT NUMÉRO 912-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE RÉGULARISER UNE SITUATION SUR LA RUE DES GEAIS-BLEUS

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 10 juin 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 912-24 modifiant le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement afin de régulariser une situation sur la rue des Geais-Bleus.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 18 juin 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon